



L'ECHO DE L'ESSONNE

27 juin 2013

Le Congrès 2013
de la

Fédération des Finances Force Ouvrière



Le Congrès de la **Fédération des Finances Force Ouvrière**, s'est tenu aux Karellis (Savoie) du 18 au 20 juin 2013. Il a abordé divers sujets en commissions et l'ensemble des congressistes ont adopté plusieurs résolutions

En ce qui concerne l'HYGIENE, SECURITE, SANTE au TRAVAIL,

Le Congrès de la Fédération des Finances Force Ouvrière, réuni aux Karellis (Savoie) du 18 au 20 juin 2013, condamne la politique drastique de réductions d'emplois et de moyens menée depuis de trop nombreuses années au sein des ministères économiques et financiers. Il constate que les services ne sont plus en mesure d'assurer l'intégralité de leurs missions. L'application renforcée de la révision générale des politiques publiques (RGPP) suivie de la modernisation de l'action publique (MAP) aux Finances traduite par le non-remplacement de 2 agents sur 3 partant à la retraite a fortement détérioré les conditions de travail et aggravé le mal être des agents.

Ces situations combinées ne font que renforcer l'impérieuse nécessité d'une politique ministérielle forte d'hygiène, sécurité et santé au travail. Les nouveaux Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) créés en 2012 doivent répondre aux attentes des personnels pour l'amélioration des conditions de travail, combattre les maladies professionnelles et la souffrance au travail. Aussi doivent-ils impérativement être créés sur tout le territoire y compris les ultra marins.

Le Congrès déplore la poursuite des restructurations et dénonce les attaques permanentes contre le Statut et le Service Public.

Le Congrès mandate la Fédération des Finances Force Ouvrière afin qu'elle mette tout en œuvre pour que soit garantie en permanence à tous les agents des ministères économiques et financiers, une politique d'Hygiène, de Sécurité, de Santé et des Conditions de travail de haut niveau.

La Fédération des Finances Force Ouvrière et tous ses militants continueront d'agir pour faire évoluer favorablement les pratiques en ce sens, pour une politique d'Hygiène, de Sécurité, de Santé et de Conditions de travail Ministérielle à la hauteur des attentes de tous les agents.

La Fédération des Finances FO mettra tout en œuvre et à tous les niveaux pour préserver et améliorer cette politique.

Au sujet de l'Action Sociale,

Le Congrès de la **Fédération des Finances FO** dénonce la politique dogmatique de restrictions budgétaires mise en place par les gouvernements successifs. Aucune direction n'a été épargnée, avec des fermetures de sites, des restructurations de services et des redéploiements de personnels.

En outre, le choix du gouvernement de classer l'ensemble des missions économiques et financières comme non prioritaires est une décision que **FO Finances** ne peut accepter. **FO** en dénonce les conséquences : la réduction de 2,5% des effectifs et la baisse de 7% des crédits de fonctionnement et d'intervention.



Secrétaire Départementale : Sabine TRIQUENAU (SIP Etampes ☎ 01.69.92.65.12)
Secrétaires adjoints : Alain FILIPPI (CFP Montgeron ☎ 01.69.40.87.24)
: Lionel BOYER (SIP Evry ☎ 01.69.36.63.11)
permanent : Frank SAINTOL (DDFIP ☎ 01.69.47.19.62)
Trésorière : Cécile COMOTTO (SIP Evry ☎ 01.69.36.69.50)
Courriel : fo.ddfip91@dgfip.finances.gouv.fr
Site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/091/>

Dans une période de crise économique, marquée par une baisse du pouvoir d'achat et une détérioration des conditions de travail de tous les agents, **FO Finances** maintient que la politique d'Action Sociale est une mission prioritaire.

FO Finances exige des ministères des garanties pour une politique d'Action Sociale ministérielle spécifique, ambitieuse et de qualité. Le Congrès exige que l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat continue à bénéficier de l'action sociale ministérielle à son plus haut niveau et à l'action sociale interministérielle.

FO Finances condamne la régionalisation du réseau de l'action sociale et la tentative de modifier la position statutaire des agents exerçant dans les associations. La Fédération exige le maintien d'une action sociale au niveau du département, dotée de tous les agents nécessaires à son animation.

Le Congrès revendique une égalité de traitement et d'accès aux prestations pour les agents, actifs et retraités, issus des ministères de Bercy, quelle que soit leur implantation fonctionnelle et géographique : Ministères Economiques et Financiers (*MEF*), Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (*MEDDE*), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (*DREAL*), Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (*DEAL*), Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (*DRIEE*), Direction Départementale Interministérielle (*DDI*), Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (*DIRECCTE*), la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (*DIECCTE*), Collectivités et Départements d'Outre Mer (*COM-DOM*), les Ecoles des Mines et l'Autorité de sûreté Nucléaire (*ASN*).

Face aux difficultés croissantes rencontrées par les agents, le Congrès revendique une réelle politique d'action sociale au croisement de la vie professionnelle et extra professionnelle qui permette d'améliorer les conditions de vie de tous les agents, actifs et retraités. A ce titre, il combattra toute tentative d'individualisation des prestations et d'instrumentalisation de l'action sociale au profit d'une gestion par les services des ressources humaines.

Le Congrès mandate la Fédération des Finances **Force Ouvrière**, à tous les niveaux, pour faire aboutir ses légitimes revendications.

Pour le SECTEUR SEMI-PUBLIC,

Le Congrès de la **Fédération des Finances Force Ouvrière** refuse le démantèlement du secteur semi-public économique et financier. Ce démantèlement fait courir un risque important quant au financement de pans entiers de l'économie. Le secteur semi-public économique et financier est le garant de la cohésion sociale qui risque de voler en éclat, en cette période de crise financière systémique.

L'État, grâce au secteur semi-public, dispose de tout un arsenal d'outils lui permettant d'intervenir sur les choix ou les décisions des acteurs économiques. Il peut peser sur les politiques ayant pour but l'enrichissement de quelques nantis au détriment de la collectivité nationale. Le désengagement de l'État avant la crise financière a fragilisé un système hélas basé uniquement sur le profit et sans aucune régulation. Il est urgent que le secteur semi-public retrouve la place qui était la sienne.

Agence Française de Développement, Banque de France, Caisse des Dépôts et Consignations (*CDC*), Crédit Foncier de France (*CFP*), Caisse Nationale de Prévoyance (*CNP*), OSEO (*avec la Banque Publique d'Investissement*), UBIFRANCE, Monnaies de Paris, Union des Groupements d'Achats Publics (*UGAP*), sont les entreprises regroupées au sein du secteur semi-public économique et financier.

Leurs statuts juridiques sont très distincts ; cependant les problématiques rencontrées par le personnel restent les mêmes. A la suite des logiques ultra libérales développées, le désengagement de l'État a conduit à mettre en place, dans ces établissements, une politique de restructurations frénétiques entraînant la destruction quasi complète de la notion de service public. Ces plans n'ont pour but que de réduire les coûts au détriment des emplois et du service public.

Les membres du Congrès revendiquent pour chacune des entreprises du secteur semi-public économique et financier un rôle accru de régulateur et de contrôle.

D'un point de vue purement syndical, la loi d'août 2008 a eu pour effet pervers de mobiliser beaucoup d'énergie pour maintenir notre représentativité. Nous nous interrogeons sur les motivations qui ont poussé cinq syndicats à tenir la main du MEDEF et du gouvernement précédent.

Le Congrès de la Fédération des Finances **Force Ouvrière** revendique le renforcement du secteur semi-Public économique et financier, notamment en ce qui concerne ses missions de contrôle et de régulation. Il restera vigilant quant à l'avenir des conditions de travail et de rémunération du personnel de ces différences structures.

Le Congrès revendique que le secteur semi-Public s'inspire du meilleur du privé - et seulement du meilleur - pour dynamiser notre secteur, et cesse d'être l'antichambre d'une politique de privatisation frénétique, outrancière et totalement irresponsable

Ensuite, les Personnels,

La Fédération des Finances FO, affirme dans le contexte de crise économique, financière, et sociale persistante, que les ministères économiques et financiers ont des missions prioritaires.

Le Congrès réaffirme son attachement :

- au statut général et aux statuts particuliers des fonctionnaires qui garantissent l'indépendance des agents et la neutralité du service public,
- à la continuité du service public sur l'ensemble du territoire,
- à l'intégralité des missions économiques, fiscales, comptables, financières, statistiques et industrielles exercées par les agents des ministères rattachés à Bercy,
- à la nécessaire adéquation entre les missions dévolues aux ministères économiques et financiers et les emplois statutaires nécessaires à leur bonne exécution.

Enfin la Résolution Générale

Le Congrès rappelle son attachement aux principes qui fondent la **CGT-FO** comme la liberté, l'humanisme, la solidarité, la laïcité et l'indépendance vis-à-vis des partis, du gouvernement et du patronat, explicitement définis par la Charte d'AMIENS.

Ces principes constituent le fondement de la défense des salariés, actifs, chômeurs et retraités face aux politiques des gouvernements successifs, entraînant un recul social sans précédent.

L'environnement particulièrement contraint résultant de la mondialisation des économies et des orientations européennes, matérialisées par les traités européens et notamment par le TSCG (Traité de stabilité, coordination et gouvernance), conduit à une mise en concurrence des systèmes sociaux et fiscaux.

Dans ce cadre, le Congrès condamne la politique budgétaire d'austérité et de rigueur appliquée par les gouvernements successifs, qui est fortement préjudiciable au développement des services publics.

S'appuyant sur cette logique, le gouvernement français remet en cause les acquis sociaux de tous les salariés, publics et privés, au nom de la compétitivité et de la réduction des dépenses publiques.

Le Congrès condamne l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 dit de « flexisécurité » et sa transposition dans la loi qui constitue un des éléments de cette politique d'austérité. A cet égard le congrès rappelle son exigence de l'abrogation de la loi mobilité.

C'est également dans ce contexte, sous prétexte de réformer l'État, que la Modernisation de l'Action Publique (MAP) a succédé à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

Pour le Congrès, point de changement de cap, les objectifs du gouvernement n'en sont en rien modifiés.

En conclusion, Le Congrès rappelle sa détermination à lutter contre les effets dévastateurs de la politique d'austérité et la MAP, dont les agents publics sont les victimes au quotidien, notamment à cause des suppressions d'emplois. Il interpelle l'Etat employeur sur leurs conséquences néfastes en matière de souffrance au travail, de déroulement de carrière, perte de pouvoir d'achat et de perspective de retraite.

Le Congrès affirme la nécessité d'une riposte organisée et structurée pour lutter contre la destruction de nos droits et garanties.

Il appelle l'ensemble des agents qui partagent ces valeurs à rejoindre l'organisation FORCE OUVRIÈRE pour faire aboutir ces revendications par la négociation et / ou par la mobilisation des personnels, y compris par la grève.